

2 ex dont 1 original et 1 B. Brezinon le 11-7-57

VILLE DE ROYAN  
Arrondissement  
de  
**Rochefort**  
Département  
**Charente-Maritime**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## du Conseil Municipal

Séance du 30 Juillet 1951

**OBJET**

Achèvement de l'Ecole  
"La Clairière"  
Achat de mobilier scolaire.

Conventions du **24.7.51**  
Affiché le **5.10.63**

Le **30 Juillet** mil neuf cent cinquante et un le Conseil Municipal de Royan, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. **REGAZONI, Ch.**

Étaient présents: MM. Regazoni, Rochedereux, Chamboulen, Fragnaud, Deneq, Bujard, Dufour, Guillaud, Chassaud, Sougnat, Counil, Main, Jacquet, Melle <sup>Rikosky?</sup>

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient représentés: M. Thirion par M. Guillaud  
M. Pérusse par M. Chamboulen  
M. Bujard a été élu Secrétaire.

M. le Président ouvre la séance

Le Conseil autorise M. le Maire à signer un avenant majorant de 375.000 frs, le marché de 2.850.000 frs passé avec le magasin d'Académie qui livrera un contingent supplémentaire de 50 tables d'écoliers au prix unitaire de 7.500 frs (sept mille cinq cents frs).

Ce marché sera financé par les fonds provenant de la créance dommages de guerre et les dépenses seront mandatées ch. XXIV, art. 1 et 2.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre: MM. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire,



*[Handwritten signature]*

POUR COPIE CONFORME  
Royan, le 13 Septembre 1951  
Le Maire,



*[Handwritten signature]*

APPROUVE  
à Royan, le 4 Sept. 1951  
Pour le Préfet  
Le Chef de Division Délégué  
Signé: Illisible.

**EVENE :** M. Charles REGAZONI, Maire de la commune de Royan  
Chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de guerre 1914-18  
Autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du  
30 Juillet 1951

**DE :** M. le Directeur du Service d'achat et de cession du Matériel des  
Etablissements (magasin d'Académie) 94 rue Quintin à Bordeaux

APPROUVE

Rochelle, le 4 Sept. 1951

Pour le Préfet

Le Chef de Division Délégué

Signé : Illisible.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

**ARTICLE PREMIER** - M. le Directeur du Magasin d'Académie s'engage à livrer un  
contingent supplémentaire de 50 tables d'écoliers, au prix unitaire de Sept  
mille cinq cents frs (7.500 frs) destiné aux Ecoles Publiques de Royan.

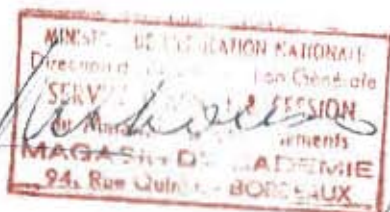
**ARTICLE DEUX** - Le présent avenant porte le marché passé avec le magasin  
d'Académie, de deux millions huit cent cinquante mille frs (2.850.000 frs) à  
la somme de TROIS MILLIONS DEUX CENT VINGT CINQ MILLE FRs (3.225.000 frs)

**ARTICLE TROIS** - La reconstitution du mobilier scolaire des écoles publiques  
étant financée par les crédits dommages de guerre, le présent avenant sera exé-  
cuté exempt des droits d'enregistrement, en application de l'article 69 de la  
loi du 28 Octobre 1946, sur les dommages de guerre.

A ROYAN, le 14 Aout 1951

Le Fournisseur,

Le Maire,



*[Handwritten signature]*

POUR COPIE CONFORME  
Royan, le 13 Septembre 1951  
Le Maire,



*[Handwritten signature]*